



GROUPE(S) DE TRAVAIL SUR LA DCSMM

Au cours de la MOP5, la composition et le mandat d'un groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur la DCSMM ont été approuvés par les Parties. Ce groupe de travail conjoint ACCOBAMS /ASCOBANS a 2 co-présidents : Sinéad Murphy et Vincent Ridoux. Un rapport d'avancement est présenté dans le document ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf47.

Suite à la Résolution 6.12 (mise en œuvre de la DCSMM et des processus ECAP pertinents) qui a été adoptée par les Parties lors de la MOP6, des termes de référence pour un autre groupe de travail : Groupe de travail par correspondance DCSMM / EcAP dans la zone de l'ACCOBAMS zone ont été proposés aux Membres du Comité Scientifique pendant le SC11. L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser les initiatives transnationales et d'assurer la cohérence de la détermination d'un bon état écologique relatif aux mammifères marins.

Il convient de noter que toutes les questions pertinentes relatives à la DCSMM et à l'EcAp relatives aux cétacés sont prises en considération par le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, à travers la participation à des projets régionaux (ASI, CeNoBS, QuietMEd, QuiedMEd 2,...) et à travers des travaux de groupes de travail thématiques pertinents (JNWG, JBWG,...).

1 - GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT ACCOBAMS/ASCOBANS SUR LA DCSMM

Partie 1- Mandat du groupe de travail conjoint sur la DCSMM (comme convenu lors de la MOP5)

Ce groupe de travail fonctionnera par correspondance. Il devra coordonner et coopérer étroitement avec d'autres organes scientifiques et groupes des travaux au sein des deux Accords, en particulier les groupes de travail sous régionaux. Il devra également assurer la liaison avec d'autres groupes de travail établis par d'autres organisations internationales, telles que l'HELCOM, l'OSPAR et le CIEM, ainsi que dans les différents cadres nationaux.

Afin de s'assurer que les questions liées à la conservation des cétacés soient prises en compte de manière adéquate dans le cadre des travaux en cours pour la DCSMM, le groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS devra :

- 1) Collecter de l'information sur la façon dont la mise en œuvre de la DCSMM est promue au sein des différentes organisations régionales à l'égard des (petits) cétacés (par exemple au sein de l'OSPAR, de la CIEM, etc.) ;
- 2) En étroite coopération avec d'autres organes scientifiques et groupes de travail au sein des deux Accords, assurer la cohérence et identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la DCSMM à l'égard des (petits) cétacés dans ces organisations régionales ;
- 3) Assurer la liaison avec les organes scientifiques et les groupes de travail au sein de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS travaillant sur des sujets pertinents au titre de la mise en œuvre de la DCSMM ;
- 4) Faire un retour sur les conclusions de son travail aux groupes de travail pertinents au sein de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS, ainsi qu'aux organes scientifiques et techniques pertinents ;
- 5) S'assurer que les conclusions de son travail soient portées à l'attention des groupes de travail pertinents pour la mise en œuvre de la DCSMM ;
- 6) Préparer un projet de terme de référence pour le travail à mener par l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS en relation à la poursuite de la mise en œuvre de la DCSMM après 2014.

Partie 2 - Composition du Groupe de Travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur la DCSMM (comme convenu lors de la MOP5)

- Pays : Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Italie, Malte, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni
- Autres : North Sea Plan Coordinator, Blue World, ECS/Sea Watch Foundation, EUCC, HSI, OceanCare, Université d'Aberdeen, Université de La Rochelle, WDC, Wildlife and Countryside Link, ZSL, plus des experts individuels

2 – GROUPE DE TRAVAIL DCSMM/ECAP

Partie 1 - Mandat du Groupe de Travail sur la DCSMM/EcAP

Ce groupe de travail fonctionnera par correspondance. Le Groupe de Travail DCSMM/EcAP devra principalement :

1. recueillir des informations sur chaque programme national de suivi des mammifères marins;
2. suggérer les groupes d'espèces représentatives de chaque groupe d'espèces pour l'évaluation par la DCSMM du bon état écologique concernant les mammifères marins, tel que recommandé par la Commission européenne (décision 2010/477/UE);
3. stimuler la collaboration entre les scientifiques des mammifères marins impliqués dans les programmes de suivi des cétacés de la DCSMM / EcAP pour favoriser les initiatives transnationales (comme l'ACCOBAMS Survey Initiative et le groupe de travail conjoint CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS sur le bruit);
4. comparer comment les éléments des critères concernant les mammifères marins sont évalués à l'échelle nationale (indicateurs, valeurs de référence et seuils) dans le cadre de la DCSMM (Décision 2010/477/EU) et de l'EcAP;
5. assurer la cohérence de la détermination du bon état écologique à une échelle pertinente pour l'évaluation concernant les mammifères marins (DCSMM);
6. veiller à ce que les conclusions de ce groupe de travail soient portées à l'attention des groupes concernés qui travaillent à la mise en œuvre de la DCSMM et de l'EcAP;
7. aider le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS à organiser l'atelier mentionné dans la résolution 6.12 « mise en œuvre de la DCSMM et des processus ECAP pertinents ».

Partie 2 - Composition du Groupe de Travail sur la DCSMM/EcAP

1. experts scientifiques en charge de la mise en œuvre de la DCSMM concernant les mammifères marins pour chaque Etat membre de l'UE,
2. experts scientifiques en charge de la mise en œuvre de l'initiative EcAP dans le cadre de la Convention de Barcelone, concernant les mammifères marins pour chaque pays méditerranéen,
3. experts scientifiques en charge de la mise en œuvre d'initiatives similaires en mer Noire